

Macron diffère ses promesses fiscales pour les salariés

La suppression des cotisations sociales salariales se fera en deux fois, en 2018.

LE MONDE | 23.08.2017 à 11h07 | Par [Patrick Roger](#)

Après l'exonération de la taxe d'habitation, c'est une deuxième promesse emblématique du candidat Macron qui, à l'épreuve des contraintes budgétaires, va devoir, au lieu d'être intégralement mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018, être étalée dans le temps. Dans un communiqué diffusé mercredi 23 août, confirmant les informations des *Echos*, le gouvernement, s'il assure qu'il engagera en 2018 le transfert des cotisations salariales chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %) vers la cotisation sociale généralisée (CSG), indique également que celui-ci se fera « *en deux temps* ».

« *Dès le 1^{er} janvier, un gain de pouvoir d'achat bénéficiera aux salariés et aux indépendants : 21 millions de Français verront alors leur revenu net amélioré, précise Bercy. Leur gain sera amplifié par une seconde baisse des cotisations à l'automne 2018.* » Le ministère ajoute que des discussions auront lieu dès cet automne pour « *définir les modalités de compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires* ».

Lire aussi : [Budget 2018 : les trois défis d'Emmanuel Macron](#)

Ambitions à la baisse

Ces explications, cependant, ne peuvent dissimuler une réalité brute : les gains de pouvoir d'achat espérés dès le début de l'année 2018 pour des millions de salariés attendront. La hausse de 1,7 point de la CSG – dont le taux passera de 7,5 % à 9,2 % –, cotisation qui porte non seulement sur les revenus du travail mais aussi sur les retraités et les revenus du capital, devait servir à financer la suppression intégrale des 3,15 points de cotisations sociales acquittées par les seuls salariés du privé.

Pour l'Etat, en termes de rentrées, l'opération devait être neutre mais, pour le salarié, cela devait se voir directement et concrètement au bas de la fiche de paie puisque c'était 1,45 % de cotisations en moins. C'est même une des raisons qui a incité le gouvernement à reporter la mise en œuvre du prélèvement à la source, afin que ce gain net sur le salaire ne soit pas masqué.

Bercy, jamais à court de ressources à l'heure de la préparation d'une loi de finances qui doit afficher une réduction du déficit public de 3 % à 2,7 % en 2018, ne peut que se réjouir de cet arbitrage. Pendant quelques mois, jusqu'à l'automne, les caisses de l'Etat enregistreront à la fois les recettes de la CSG augmentée de 1,7 point et celles de cotisations sociales pas encore totalement supprimées.

Mais les salariés, eux, devront bien y regarder à deux fois pour voir l'augmentation sur leur fiche de paie. Même si, assure Bercy, ils feront « *en sorte que, dès le 1^{er} janvier, la baisse des cotisations suffise à compenser la hausse de la CSG, afin qu'il n'y ait pas de perte de pouvoir d'achat* ». Si gain il y a, cependant, il sera difficilement perceptible, alors que la mesure dans sa forme initiale devait représenter un gain annuel de 260 euros pour un salarié au smic.

Le gouvernement revoit donc ses ambitions à la baisse, une nouvelle fois, après avoir déjà dû décider d'un étalement de l'exonération de la taxe d'habitation censée compenser la hausse de la CSG qui va pénaliser, notamment, les retraités. Ce qui ne peut que concentrer les critiques des oppositions, de gauche comme de droite, déjà remontées contre la mise à contribution des retraités.

Lire aussi : [Emmanuel Macron prépare une rentrée sous haute tension](#)

Foyers d'insatisfaction

Surtout, jour après jour, le déséquilibre semble se creuser entre les engagements du candidat Macron en faveur des classes modestes et moyennes et leur mise en œuvre effective. Le programme présidentiel chiffrait les gains de pouvoir d'achat à 10 milliards d'euros pour l'exonération de la taxe d'habitation et à 7 milliards pour la bascule des cotisations sociales vers la CSG. Le gouvernement a beau assurer qu'ils seront tenus, l'effet sera nettement moindre qu'attendu puisque étalé dans le temps.

Dans le même temps, la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et la mise en place d'un prélèvement unique de 30 % sur les revenus de l'épargne favoriseront nettement les hauts revenus. Cela ajouté à la baisse de 5 euros des aides au logement, à la diminution des emplois aidés, qui soulève déjà de vives protestations, et à une réforme du droit du travail qui suscite de fortes inquiétudes, l'exécutif va devoir faire face, en cette rentrée, à de multiples foyers d'insatisfaction.

Code du travail : Hollande sort de sa réserve pour mettre en garde Macron

C'est la première fois que l'ancien président de la République commente l'action de son successeur depuis la passation des pouvoirs.

LE MONDE | 22.08.2017 à 17h49 • Mis à jour le 22.08.2017 à 18h38

Il ne s'était pas exprimé depuis son départ de l'Élysée. L'ancien président de la République, François Hollande, est sorti de sa réserve, mardi 22 août, en critiquant la réforme du code du travail souhaitée par Emmanuel Macron.

Lire aussi : [Les moments-clés de l'année politique : le soir où Hollande cessa d'être président](#)

« *Il ne faudrait pas demander aux Français des sacrifices qui ne sont pas utiles* », a-t-il déclaré à Angoulême, en marge du Festival du film francophone.

« *Il ne faudrait pas flexibiliser le marché du travail au-delà de ce que nous avons déjà fait, au risque de créer des ruptures. Ce qu'il faut, c'est conforter le mouvement qui est engagé : l'investissement, la consommation, le pouvoir d'achat et éviter toute décision qui viendrait contrarier ce mouvement.* »

M. Hollande fait notamment référence à la loi El Khomri, réformant le code du travail, adoptée en 2016 après plusieurs mois de manifestations et de frondes à gauche.

« Avant les compliments, beaucoup de reproches »

Alors que plusieurs indicateurs économiques sont au vert, la garde rapprochée de M. Hollande s'est empressée ces derniers jours de défendre le bilan de l'ancien chef de l'État en lui attribuant les mérites de l'embellie. Et M. Hollande, discret depuis son départ de l'Élysée le 14 mai, est lui aussi monté au créneau mardi pour réhabiliter son action, comme il l'avait fait le 21 juillet à Arles :

« *On a vu qu'à partir de 2015, la croissance était revenue, le chômage avait commencé à diminuer et j'en suis heureux pour mon pays. Ce qui compte, ce n'est pas simplement*

d'avoir des lauriers même s'il y a eu aussi, avant les compliments, beaucoup de reproches. C'est aussi d'avoir fait en sorte que les Français puissent avoir des conditions de vie meilleures. »

« C'est ce qui m'avait motivé, mobilisé, tout au long de ce quinquennat. J'avais hérité d'une situation très difficile qui était celle de la crise. Mon successeur a une situation meilleure mais tant mieux », a encore dit l'ex-locataire de l'Élysée.

Dernière ligne droite de la réforme

Cette déclaration survient alors que le projet du gouvernement d'Edouard Philippe entre dans sa phase finale mardi, avec la présentation d'une partie des ordonnances par le gouvernement aux partenaires sociaux tout au long de la semaine.

Lire aussi : [Code du travail : la réforme entre dans sa phase finale](#)

Le texte comprendra notamment la mise en place d'un barème pour les indemnités prud'homales ou encore le passage au périmètre national pour apprécier les difficultés économiques des multinationales qui licencient en France. Cette mesure figurait dans le projet de loi El Khomri en 2016, durant le quinquennat Hollande, avant d'être retirée devant la contestation des syndicats.